

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents excusés : Claudine JACQUEMIN, François KLAEYLE, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, Bernard BRAUN,

Conseillers absents non excusés :

Procurations : Claudine JACQUEMIN à Jean-Pierre FRANOUX,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Malika TRANCHINA à Odile CHANDELIER,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Sophie WAKEFORD

Date convocation : 16 septembre 2011

N° 060/2011

Objet : prime ravalement de façades
Rubrique : 7.5.2.

Rapporteur : Claude FINANCE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les demandes de primes de ravalement de façades déposées par :

- ❖ Madame Nathalie LAMARCADE, pour un immeuble sis 6 rue de la Paix
- ❖ Monsieur Michel THIRIET, pour un immeuble sis 18 rue Sadi Carnot

Ces immeubles se situaient effectivement à l'intérieur du périmètre de la campagne de ravalement lors du dépôt des dossiers.

En application du règlement d'octroi, la commission cadre de vie - développement économique réunie le 8 septembre 2011 propose au conseil municipal, au vu des dossiers présentés, de fixer les primes comme suit :

- ❖ Madame Nathalie LAMARCADE, pour un immeuble sis 6 rue de la Paix :
Prime de 1 524,49 euros (15 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 13 382,76 euros, prime plafonnée à 1 524,49 euros en application du règlement d'octroi).
- ❖ Monsieur Michel THIRIET, pour un immeuble sis 18 rue Sadi Carnot :
Prime de 1 316,25 euros (15 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 8 774,97 euros).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE,

- DECIDE de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à Madame Nathalie LAMARCADE et à Monsieur Michel THIRIET pour les montants sus indiqués.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2011 de la commune.

Date : 22 septembre 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 28 SEP. 2011

N° Accusé de réception : 2011 0922-11_060-DE

Affichage : 29 SEP. 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX



J. Franoux